

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, ETHIOPIE B. P. 3243 Téléphone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Septième Session ordinaire

28 juin – 2 juillet 2005

Tripoli (LIBYE)

EX.CL/185 (VII)

**CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE LOGEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN (AMCHUD)**

CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS SUR L'HABITAT ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN (AMCHUD)

Thème : « Urbanisation, Logement et Développement : vers un cadre amélioré pour le Développement durable des Cités et villes viables d'Afrique »

RESUME

1. La Conférence des Ministres africains sur l'habitat et le développement urbain (AMCHUD) a été co-organisée par la Commission de l'Union africaine et le Programme des Nations unies pour les établissements humains (UN-HABITAT), en collaboration avec le gouvernement de la République d'Afrique du Sud. La Conférence s'est tenue les 3 et 4 février 2005 à Durban (Afrique du Sud) et a été précédée de la réunion de la Commission africaine de la population (CAP) du 31 janvier au 2 février 2005 qui a servi de groupe d'experts pour la Conférence des Ministres.

2. La Conférence a été organisée en application de la décision de Maputo (Dec. 29 (ii)) du Sommet de l'UA et avait les principaux objectifs suivants :

- Adopter un cadre amélioré de mise en œuvre pour relever les défis du logement et de l'urbanisation dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, du NEPAD et du Sommet mondial sur le développement durable ;
- Identifier des stratégies pour transformer le défi de l'urbanisation en une opportunité pour le développement, particulièrement en renforçant des approches intégrées pour le développement urbain ;
- Examiner les modalités de renforcer les capacités à fournir des services dans les cités et villes africaines en engageant des consultations régulières et en institutionnalisant l'AMCHUD ainsi qu'en échangeant les expériences et en entreprenant des activités conjointes pour renforcer les synergies dans l'exécution du programme global de l'Afrique pour le développement ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des précédentes décisions sur le logement et le développement urbain pour en faire des instruments d'action pragmatiques dans le contexte du NEPAD et de la Vision, de la Mission et du Cadre stratégique de l'UA ;
- Permettre aux décideurs africains de développer une compréhension collective de l'implication de l'urbanisation et des établissements humains dans la Vision, la Mission et le Cadre stratégique de l'UA qui viennent d'être adoptés.

3. Par conséquent, la Conférence des Ministres africains sur l'habitat et le développement urbain (AMCHUD) a abouti aux trois principaux résultats suivants :

- i) Election du Bureau de la Conférence composé de :
 - Président : Afrique du Sud (Afrique Australe)
 - 1^{er} Vice-Président : Sénégal (Afrique de l'Ouest)
 - 2^{ème} Vice-Président : Algérie (Afrique du Nord)
 - 3^{ème} Vice-Président : Tchad (Afrique Centrale)
 - Rapporteur : Kenya (Afrique de l'Est)

- ii) Elaboration d'un projet de Cadre amélioré pour la promotion du développement urbain en Afrique.

- iii) Adoption d'un projet de Déclaration sur l'habitat et le développement urbain.

4. Il convient d'espérer que la Conférence des Ministres africains sur l'habitat et le développement humain jouera un rôle important dans la promotion du développement durable des cités et des villes en Afrique. A cet égard, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les partenaires concernés, notamment UN-HABITAT, fournira l'appui et l'encouragement nécessaires à l'AMCHUD dans ses efforts en vue de relever les défis de l'urbanisation et de la pauvreté en Afrique.

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE LOGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN (AMCHUD)

I. INTRODUCTION

1. La première session de la Conférence des Ministres africains sur l'habitat et le développement urbain s'est tenue au Centre international de conférences de Durban, en Afrique du Sud, du 3 au 4 février 2005. En prélude à cette rencontre, s'est tenue, du 31 janvier au 2 février 2005, la réunion de la Commission africaine de la population qui a servi de groupe d'experts et qui a assuré la préparation technique de la Conférence des ministres. Le thème de la Conférence était : Urbanisation, logement et développement : vers un cadre amélioré pour le développement durable des cités et villes viables d'Afrique »

II. PARTICIPANTS

2. La Conférence des Ministres a enregistré la participation des délégations des pays membres de l'Union africaine ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Ile Maurice, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Nigeria, Ouganda, Rwanda, République Arabe Saharaouie, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Par ailleurs, les représentants des Organisations des Nations Unies et autres organisations internationales ont également assisté à cette Conférence, à savoir : le FNUAP, la BAD, la CEA, UN-HABITAT, la Commission de l'Union Africaine et un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG).

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

a) Déclaration de Mme la Commissaire aux Affaires sociales

4. Au nom de la Commission de l'Union africaine, S.E. Maître Bience Gawanas, la Commissaire aux Affaires sociales, a exprimé sa gratitude au gouvernement sud-africain pour avoir accepté d'abriter la 1^{ère} session de la Conférence ministérielle sur l'habitat et le développement urbain. Elle a relevé que cette conférence était non seulement un effort qui est déployé en temps opportun pour traiter du fléau de la pauvreté urbaine, mais aussi une initiative importante en prélude à l'évaluation à mi-parcours des Objectifs du Millénaire pour le développement OMD qui aura lieu en 2005. A cet égard, la réunion offrait aux pays africains une plate forme importante pour procéder au bilan des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Elle a ajouté que la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de janvier d'Abuja au Nigeria, a donné mandat à la Commission de l'Union Africaine de préparer une Position africaine commune en vue de la réunion d'évaluation des Nations unies des OMD en octobre 2005.

5. La Commissaire a relevé que, de toute évidence, l'Afrique avait peu de chances d'atteindre les OMD, et que des efforts conjugués étaient nécessaires pour renverser cette tendance. Elle s'est félicitée de la participation active de UN-HABITAT aux efforts déployés par le continent en vue de relever les défis que posent l'urbanisation, l'habitat et le développement, elle a réitéré l'engagement de la Commission de l'Union africaine à collaborer avec tous les autres partenaires dans cette initiative.

b) Déclaration de la Directrice exécutive de UN-HABITAT

6. Madame la Directrice exécutive de UN-HABITAT, Dr Anna Tibaijuka, a souhaité la bienvenue aux délégués et a remercié le gouvernement sud-africain d'avoir accepté d'abriter cette Conférence ministérielle historique. Elle a rappelé que l'Afrique du Sud a d'abord abrité le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), et qu'elle accueille aujourd'hui une autre importante réunion sur l'habitat et le développement urbain. La Directrice exécutive a également remercié la Commission de l'Union Africaine pour le rôle actif qu'elle a joué dans la préparation et l'organisation de cette conférence. En conjuguant leurs efforts, a-t-elle souligné, les deux organisations ont montré leur engagement commun à relever les défis que pose à tous la formation des bidonvilles, qui sont la conséquence de la croissance rapide de la population et de l'urbanisation. Elle a par ailleurs ajouté que les terres constituent un élément essentiel du développement urbain durable et du développement socio-économique en général.

7. Madame la Directrice exécutive a également noté que l'UN-HABITAT travaille en étroite collaboration avec l'Agence Suédoise de développement international (SIDA), pour la mise en place d'un réseau des urbanistes qui peuvent vulgariser les politiques foncières saines dans les pays africains. Elle a également souligné l'importance des établissements urbains comme sites importants des activités économiques et en tant que moteurs de la croissance économique. Elle a mis en garde contre le fait que l'urbanisation et la féminisation de la pauvreté constituent un phénomène qui touche en grande partie les populations pauvres des zones urbaines, en les privant de l'accès aux services sociaux fondamentaux. Elle a ensuite rappelé aux participants que les gouvernements ont l'obligation politique et historique d'améliorer les conditions de vie des populations africaines. Par conséquent, la dynamique du développement urbain a besoin de l'appui du gouvernement à tous les niveaux pour promouvoir l'éradication des taudis et de la pauvreté dans toutes les zones urbaines d'Afrique.

c) Message de Mme Thoraya A. Obaid, Directrice exécutive du FNUAP

8. Madame la Directrice exécutive du FNUAP, par la voix de Mme Fama Hane Ba, Directrice du FNUAP pour l'Afrique, a rendu hommage aux dirigeants de l'Afrique du Sud pour l'appui constant qu'ils apportent au NEPAD, ainsi que pour le plaidoyer qu'ils mènent en vue de la promotion du développement socio-économique du continent. Elle a félicité les pays africains pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a exprimé sa gratitude à la Commission de l'Union africaine et à l'UN-HABITAT pour les efforts qu'ils ont déployés dans l'organisation de cette importante Conférence, qui a réuni autour de la même table les experts des

problèmes de population et de développement ainsi que ceux de l'habitat et du développement urbain.

9. Elle a conclu en notant que l'un des défis qui requièrent une attention particulière est la mise en application effective et accélérée des consensus régionaux et internationaux qui sous-tendent les OMD. La Directrice exécutive a promis d'appuyer les conclusions de la réunion des experts de la CAP et de la première Conférence des ministres sur l'habitat et le développement urbain.

d) Déclaration du Vice-président de la République d'Afrique du Sud

10. En sa qualité d'invité d'honneur, Son Excellence Jacob Zuma, Vice-Président de la République d'Afrique du Sud, a procédé à l'ouverture officielle de la réunion ministérielle. A cet égard, il a fait remarquer que la présente conférence coïncide avec la célébration du 50e anniversaire de « la Charte de la liberté ». Il a indiqué que la Charte stipule clairement que « des logements, l'habitat et le confort doivent être disponibles. » Il a par ailleurs, souligné que cet appel reste valable aujourd'hui et que tous les efforts sont déployés en vue de tenir les engagements pris il y a 50 ans. Il a également relevé que le thème de cette importante Conférence des ministres s'inscrit parfaitement en droite ligne des efforts constants de l'Afrique du Sud en vue d'assurer un logement décent et abordable aux populations. Il a également réitéré aux participants, l'appui constant de l'Afrique du Sud à la mise en œuvre du cadre amélioré pour le développement urbain durable en Afrique.

11. Le Vice-président a rappelé que lors du Sommet inaugural de l'Union africaine en juillet 2002, les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains se sont engagés à mettre en œuvre un programme de développement à long terme visant à améliorer les conditions de vie des populations africaines ; il était par conséquent nécessaire de coordonner les efforts en direction de l'éradication de la marginalisation économique et d'élaborer un programme commun de l'habitat et d'urbanisation qui va assurer un logement décent et un habitat adéquat pour tous. Il a ajouté que cet effort était impératif afin de redonner la dignité humaine à toutes les populations, y compris à celles qui vivent dans les bidonvilles et les taudis. Le Vice-président a également insisté sur le fait que le continent va vivre l'âge de l'urbanisation et que la majorité des Africains vivront dans les zones urbaines au cours des prochaines décennies. Aussi a-t-il mis l'emphase sur la nécessité de promouvoir la coordination et les liens entre les initiatives et les programmes mis en œuvre dans les pays dans le cadre du NEPAD, en vue d'établir des synergies sur la base des meilleures pratiques. Pour terminer, il a invité les gouvernements africains à utiliser leurs ressources humaines, matérielles et financières pour satisfaire les besoins des populations en matière de « logement, habitat et confort ».

IV. QUESTIONS DE PROCEDURE

a) Election du Bureau

12. Les Etats membres suivants ont été élus au Bureau :

Président - Afrique du Sud (Afrique australe)

1er Vice-président	-	Sénégal	(Afrique de l'Ouest)
2 ^e Vice-président	-	Algérie	(Afrique du Nord)
3e Vice-président	-	Tchad	(Afrique centrale)
Rapporteur	-	Kenya	(Afrique de l'Est)

b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

13. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés et présentés.

V. PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE LA REUNION DES EXPERTS

14. L'honorable Mabuyakhulu, membre du Conseil exécutif (CE) du Kwazulu Natal en Afrique du Sud et Président de la réunion des experts, a présenté les conclusions de la réunion. Il a déclaré que la réunion des experts a été constituée comme réunion des experts pour la 1^{ère} session de la Conférence des Ministres africains sur le logement et le développement urbain. Il a rappelé que la conférence avait pour thème : « Urbanisation, logement et développement : vers un cadre amélioré pour le développement durable des villes et des cités d' Afrique ». Il a exprimé sa vive gratitude à tous les participants de la CAP pour leur dur labeur et aux ministres qui ont bravé de longues distances pour assister à la présente Conférence. Il a, en outre, noté avec satisfaction que la réunion des experts de la CAP, a été marquée par des échanges francs et ouverts sur la variété de sujets liés aux thèmes de la Conférence.

15. Le Président a ensuite présenté les résultats de la conférence, à savoir :

- i) Le rapport de la Réunion des experts (annexe I) ;
- ii) Le projet de Cadre amélioré du développement urbain durable qui a été lu en intégralité à l'intention de ceux qui n'avaient pas une copie dans leur langue ;
- iii) Le projet de propositions sur la mise en place d'un mécanisme consultatif pour les ministres chargés de l'habitat et du développement urbain ; et
- iv) La contribution de la Conférence des ministres africains sur l'habitat et le développement à la préparation de la Position africaine commune pour la 13^e session de la Commission des Nations unies pour le développement durable (CSD-13), l'évaluation à mi-parcours des OMD et la 20^e session du Conseil d'administration de l'UN-HABITAT ;
- v) Le projet de Déclaration sur le développement durable des villes et des cités en Afrique.

16. Lors des débats qui ont suivi la présentation de ces résultats, toutes les délégations qui ont pris la parole ont félicité l'Afrique du Sud pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui leur ont été réservés, ainsi que les co-organisateur de la conférence, les experts et le Président de la première partie de la Conférence pour l'excellent travail

qu'ils ont accompli en très peu de temps. Elles ont également loué les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains pour l'initiative éclairée qu'ils ont prise en appelant au développement des villes et cités durables en Afrique. A cet égard, la Conférence des ministres est une concrétisation de la décision des dirigeants africains. En même temps, les délégués ont partagé les expériences des programmes nationaux en matière de développement durable des villes et cités.

17. Les ministres ont réitéré que l'accès à l'habitat est une question des droits de la personne et que les politiques de planification et de développement des villes viables étaient essentielles à l'allègement de la pauvreté et au développement socio-économique en Afrique. Les débats ont été constructifs et ont mis en lumière les défis liés aux établissements humains non planifiés.

18. La Session ministérielle a enfin fait les recommandations suivantes, qui doivent être incorporées dans le cadre amélioré :

- i) Demander à l'Union africaine (UA) d'intégrer officiellement et d'instituer la Conférence des Ministres africains chargés de l'habitat et du développement urbain comme l'un de ses organes ;
- ii) Mobiliser les fonds des sources locales et internationales pour le développement durable des cités en Afrique. Il s'agit des sources telles que l'allègement de la dette, l'aide publique au développement, les partenariats entre les secteurs public et privé, les fonds de sécurité sociale, les ressources des programmes du NEPAD, et les autres sources ;
- iii) Adopter les approches intégrées et inter-sectorielles de développement durable des cités en vue d'établir des liens avec de nombreux autres secteurs. Un accent doit être mis sur les domaines tels que la sécurité humaine, le développement rural, y compris le contrôle des mouvements migratoires des zones rurales vers les zones urbaines, et la promotion des habitations à loyer modéré ;
- iv) Assurer une planification et un suivi adéquats des programmes de développement urbain en vue d'éviter la formation des taudis. A cet égard, les réformes juridiques et les politiques gouvernementales doivent couvrir des questions telles que l'utilisation des terres tout en tenant compte des besoins spécifiques de chaque pays ou société ;
- v) Les préparatifs de la prochaine session de la Conférence des Ministres chargés de l'habitat et du développement urbain doivent inclure la mise sur pied d'une équipe inter-sectorielle pour faire face aux préoccupations concernant le logement et le développement urbain ainsi que des réglementations et des plans clairs pour l'institutionnalisation de la Conférence ;
- vi) Sensibiliser et mobiliser le secteur privé et la société civile comme acteurs importants du développement durable des villes ;

vii) Exhorter les pays développés à tenir leurs engagements pour ce qui est de la mobilisation des ressources ; exhorter également la Commission Blair et les pays du G8 à tenir leurs promesses dans le cadre de l'aide publique au développement.

19. A la fin des discussions, les Ministres ont :

- i) Pris note du rapport de la Réunion des experts (voir annexe I) ;
- ii) Convenus de renforcer le cadre amélioré du développement durable des cités et villes d'Afrique ;
- iii) Formé un comité de rédaction pour aider le Secrétariat à finaliser le projet de Cadre amélioré et à rédiger la Déclaration pour examen.

VI. EXAMEN DES RESULTATS DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

A. Projet de Déclaration

20. Le Comité de rédaction constitué des Etats membres et du Secrétariat de UN-HABITAT a été mis sur pied pour travailler sur le projet de Déclaration qui a été présenté à la Conférence des Ministres le 4 février 2005. Les Ministres ont longuement débattu du projet de déclaration, s'en sont félicités et l'ont adopté en s'engageant à mettre en œuvre les recommandations qui s'y trouvent. Ils ont, par ailleurs, fait les recommandations et observations supplémentaires suivantes:

- i) Formuler les directives pour le suivi et la mise en œuvre du Cadre amélioré ;
- ii) S'assurer que les pays défavorisés bénéficient des mécanismes consultatifs proposés ;
- iii) Inclure les initiatives du NEPAD sur développement durable des villes en Afrique dans la Déclaration ;
- iv) Encourager la collaboration avec toutes les organisations et sous les partenaires à tous les niveaux ;
- v) Maximiser l'utilisation des structures existantes au lieu de créer de nouveaux organes ;
- vi) Amener les pays africains à suppléer les fonds externes et mondiaux, par un renforcement du partenariat local, au sein et entre les pays membres ;
- vii) Inclure le développement de l'habitat en milieu rural dans la Déclaration, étant donné que la plupart des cas de pauvreté urbaine découlent de la pauvreté rurale et que la plupart des habitants des taudis sont en grande partie des personnes qui ont quitté les zones rurales pour les zones urbaines ;

viii) En plus des 0,7% de leur PIB promis par les pays développés au titre de l'aide publique au développement, qui n'ont pas été perçus en totalité par les bénéficiaires, les pays africains doivent allouer un certain pourcentage de leur budget au secteur de l'habitat et du développement urbain.

B. *Projet de Cadre amélioré*

21. Le projet de cadre amélioré révisé a été présenté et adopté tel qu' amendé.

C. *Projet de Rapport de la Conférence des ministres*

22. Le projet de rapport de la Conférence des Ministres, qui contenait un résumé des travaux, a été adopté.

VIII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES SUR L'HABITAT ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

23. Les participants ont décidé que la prochaine session de l'AMCHUD se tiendra en 2007, au moins trois mois avant la réunion du Conseil d'Administration de l'UN-HABITAT. La date, le lieu et l'ordre du jour exacts de la Conférence seront communiqués ultérieurement aux Etats membres.

IX. QUESTIONS DIVERSES

24. Il n' y a eu aucune question importante à examiner sur ce point de l'ordre du jour.

X. CEREMONIE DE CLOTURE

25. La cérémonie de clôture a été présidée par l'honorable Dr Lindiwe Sisulu, Ministre chargé de l'habitat et du développement urbain en Afrique du Sud.

26. Dans son allocution de clôture, l'honorable Bience Gawanas, Commissaire aux Affaires sociales à l'UA, a remercié le pays hôte, les co-organisateurs de UN-HABITAT et les participants pour leur travail acharné et leur contribution substantielle au succès de la réunion. Elle s'est dit particulièrement heureuse d'avoir écouté les chansons et le discours émouvants de la très célèbre artiste Myriam Makeba, appelée Mama Africa, qui est l'un des symboles de l'Unité africaine. La Commissaire a réassuré les participants que les résultats de la Conférence feront l'objet d'une attention soutenue de la part de la Commission de l'Union africaine. Elle a promis un appui supplémentaire à la mise en œuvre du cadre amélioré de développement durable des villes et cités d'Afrique.

27. La Directrice exécutive de UN-HABITAT, Dr Ana Tibaïjuka, s'est jointe à la Commissaire pour exprimer sa gratitude au gouvernement sud-africain, à la Commission de l'Union africaine et à tous les participants à la Conférence. Elle a félicité l'Afrique du Sud pour son élection à la présidence du nouveau Bureau de la Conférence des Ministres africains chargés de l'habitat et du développement urbain. Elle a réitéré que les questions touchant l'habitat et le développement urbain sont aujourd'hui portées aux hautes sphères de l'administration. Elle a loué le travail accompli par l'Union africaine et

a ajouté qu'elle continuera à plaider pour la reconnaissance de la Conférence des Ministres africains à diverses rencontres régionales et internationales.

28. A la suite des deux oratrices, les délégations d'Algérie, de la Côte d'Ivoire, de l'Angola, de la Zambie et du Kenya ont pris la parole pour louer le pays hôte et le Secrétariat conjoint constitué de l'Union africaine et de UN-HABITAT pour leur contribution inestimable. Les honorables délégués de la Côte d'Ivoire ont présenté une motion de remerciement.

29. Dans son allocution de clôture, le Ministre chargé de l'habitat et du développement urbain, Dr Sisulu, a exprimé sa profonde gratitude à tous les participants pour avoir pris la peine de venir à Durban et d'avoir fourni tous les efforts possibles en vue de rendre les discussions fructueuses et de faire que la Conférence soit couronnée de succès. Elle a souligné qu'en sa qualité de présidente de la Conférence des Ministres chargés de l'habitat et du développement urbain, elle va faire de son mieux pour que les défis liés à la pauvreté urbaine, aux taudis et aux services sociaux inadéquats dans la plupart des pays africains, soient relevés de manière adéquate et avec succès.

ANNEXE 1 : RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION AFRICAINE DE LA POPULATION (CAP),

Tenue du 31 janvier au 4 février 2005 à Durban, en Afrique du Sud

I. INTRODUCTION

1. La réunion de la Commission africaine de la population (CAP)/Réunion des Experts, s'est tenue au Centre international des conférences de Durban, en Afrique du Sud du 31 janvier au 4 février 2005, sous le thème : « Urbanisation, logement et développement, vers un cadre amélioré du développement durable des villes et cités d'Afrique ». La CAP a servi de groupe d'experts à la 1^{ère} Conférence des Ministres sur l'habitat et le développement durable. Cette Conférence, co-organisée par la Commission de l'Union africaine et UN-HABITAT, était accueillie par le Ministère chargé de l'habitat et du développement urbain de la République de l'Afrique du Sud, avec l'appui du FNUAP, dans le cadre de l'application de la décision 29 de Maputo 2003 sur le développement durable des cités en Afrique.

II. PARTICIPANTS

2. Les pays membres de l'Union africaine ayant pris part à la réunion sont les suivants : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, l'Ile Maurice, le Lesotho, le Liberia, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda, la République Arabe Sahraouie, le Sénégal, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.

3. Par ailleurs, les représentants des Organisations des Nations Unies et autres organisations internationales ont également assisté à cette Conférence à savoir : le FNUAP, la BAD, la CEA, UN-HABITAT, la Commission de l'Union africaine et un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG).

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

4. Après une brève allocution de bienvenue prononcée par le président de la Commission africaine de la population (CAP), l'honorable Paul Kimiti, les participants ont tour à tour écouté les orateurs suivants :

i) Déclaration de la Représentante de FNUAP

5. Madame Fama Hane-Ba, représentant la Directrice exécutive du FNUAP, a remercié les organisateurs de la réunion pour les efforts soutenus qu'ils déploient en vue de l'intégration des questions de population dans le processus de développement aux niveaux national et régional. Elle a mis en exergue les réalités auxquelles les populations africaines sont confrontées, telles que l'exclusion et les inégalités dont sont victimes les femmes, les jeunes et les enfants. Elle a noté que le VIH-SIDA affecte particulièrement les zones rurales et a par conséquent mis un accent sur la nécessité de la coordination lorsque l'on traite des problèmes sociaux à facettes multiples et transsectorielles.

6. A cet effet, le FNUAP s'est félicité du sous-thème retenu pour la Réunion des Experts, qui couvre les défis qui se posent à la majorité des africains, notamment aux populations défavorisées et pauvres. Pour conclure son propos, la représentante du FNUAP a invité à une accélération des programmes visant à accroître les investissements dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et urbaines. Elle n'a pas manqué d'exprimer la disponibilité du FNUAP à renforcer les partenariats avec la Commission africaine de la population (CAP), aux niveaux régional et national, comme sa contribution au développement durable des cités.

ii) Représentant de UN-HABITAT

7. Le représentant de UN-HABITAT, M. Lars Peutersward, au nom de la Directrice exécutive, a rendu hommage au gouvernement sud-africain pour avoir accepté d'abriter à la fois les sessions de la Réunion des Experts de la Commission africaine de la population et la Conférence des Ministres africains chargés de l'habitat et du développement urbain. Elle a souligné que la participation de beaucoup de délégations des pays membres de l'Union Africaine témoigne de l'importance que les pays et les organisations accordent aux problèmes de l'urbanisation rapide et à la nécessité de conjuguer les efforts pour trouver des solutions aux problèmes communs qui se posent dans le secteur de l'habitat et du développement urbain. A cet égard, il est nécessaire de poser des actions probantes à tous les niveaux, dans le but d'impulser une dynamique de traitement de ces défis.

8. Le représentant de UN-HABITAT a ajouté qu'il était par conséquent important pour les pays africains de définir une position commune en vue de la prochaine évaluation à mi-parcours de la Déclaration pour le millénaire. Il a noté que la 1^{ère} session de la Conférence des Ministres africains chargés de l'habitat et du développement urbain (AMCHUD) va fournir une plate forme à la préparation des positions communes des pays africains sur les questions qui seront débattues au sein du Conseil d'Administration de l'UN-HABITAT à la treizième session de la Commission du développement durable des Nations unies.

iii) Déclaration du représentant de la Commission de l'Union africaine

9. M. Kanel Esseghain a, au nom de la Commissaire aux Affaires sociales, remercié le gouvernement sud-africain pour avoir accepté d'abriter la réunion des experts. Il a également remercié UN-HABITAT pour son engagement à organiser la 1^{ère} conférence des Ministres africains du secteur de l'habitat et du développement durable. Il a également exprimé sa gratitude au FNUAP, qui a appuyé la CAP depuis sa création en 1994.

10. Il a relevé que la Commission de l'Union Africaine plaide en faveur du maintien d'un équilibre entre l'accroissement de la population et le rythme du développement économique. A cet effet, il a souligné qu'il était important de définir des cibles mesurables lorsque l'on traite des problèmes de population. Il a ajouté que la vision, la mission et le cadre stratégique de la Commission de l'Union africaine mettent l'accent sur l'importance du développement durable en ce sens qu'ils peuvent rétablir la justice sociale en Afrique.

La Commission de l'Union africaine a par conséquent appuyé les initiatives visant à alléger la pauvreté. Dans cet esprit, il a relevé que la Réunion des experts devait apprécier les défis que posent l'accroissement de la population et l'urbanisation rapide, et déboucher sur des recommandations sur ces problèmes, notamment ceux relatifs à l'habitat et au développement urbain.

iv) *Allocution de la représentante du Ministre chargé de l'habitat et du développement urbain*

11. Madame M. Mpofu, représentante du Ministre chargé de l'habitat et du développement urbain, a souhaité la bienvenue aux délégations qui assistaient à la Conférence tenue en République sud africaine. Elle a rappelé la décision (Dec.29 (ii)) de Maputo, qui exhorte la Commission de l'Union africaine, UN-HABITAT et les autres partenaires à traiter des questions de l'habitat et du développement urbain. Elle s'est félicitée des thèmes retenus pour la Réunion des experts de la CAP pour examiner les importants défis que posent les populations urbaines à croissance rapide. Etre à l'avant-garde de la résolution des problèmes des générations actuelles et futures, revêtait une importance capitale pour la Réunion des experts, dans le but de faire des recommandations fermes sur l'application des mesures visant à relever les défis du secteur, compte tenu du fait que 40 % de la population africaine vit dans les zones urbaines.

RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE LA COMMISSION AFRICAINE DE LA POPULATION

12. L'honorable Paul Kimiti, président de la Commission africaine de la population, a donné un bref aperçu des activités menées sous son mandat au cours de la période 2002-2004 . Le rapport a souligné les principales activités menées, les défis rencontrés et les recommandations pour les années à venir. Il a déclaré qu'en dépit du nombre de réalisations, le travail au sein de la CAP a été entravé, entre autres, par la transition de l'OUA à l'UA, l'absence de ressources appropriées, une coordination imparfaite des membres du secrétariat conjoint de la CAP (UA, BAD et CEA), une circulation inadéquate des informations et une interaction insuffisante entre les membres du Bureau d'abord, ensuite entre les membres du bureau, le Secrétariat et les pays membres.

13. Pour conclure, le Président a fait les recommandations suivantes :

- (i) Restructurer le Secrétariat de la Commission africaine de la population pour plus d'efficacité ;
- (ii) Réviser le règlement de la CAP, pour l'arrimer à celui de la Commission de l'UA ;
- (iii) Maintenir et améliorer des canaux de communication efficaces entre le Bureau et le Secrétariat ;
- (iv) Allocation/mobilisation des ressources pour faciliter la bonne marche du Secrétariat et du Bureau ; et
- (v) L'acquisition du matériel approprié pour le Secrétariat.

14. Le Président a, par ailleurs, exprimé sa gratitude à la Commission de l'UA et au FNUAP pour leur appui constant à la Commission africaine de la population dans la poursuite de ses objectifs. Il a également remercié la Commission de l'Union Africaine et UN-HABITAT pour l'organisation de la Réunion des Experts de la Commission africaine de la population et le gouvernement de l'Afrique du Sud pour avoir abrité la réunion du groupe d'experts et l'AMCHUD.

15. La Réunion des Experts a examiné et adopté le compte rendu. De même, la réunion, de manière unanime, a accepté de former un petit groupe de travail pour ré-évaluer les défis rencontrés. Ce groupe de travail comprend l'Algérie, l'UA (Secrétariat), le Ghana, le Malawi, l'Afrique du Sud, l'Ouganda et la Tanzanie. Il a été demandé au groupe de travail de préparer un avant projet sur le repositionnement de la CAP et sur la manière de la rendre plus efficace dans la prestation des services à elle confiés. Le groupe de travail devra soumettre ses recommandations à la 6^e Assemblée Générale de la CAP pour examen approfondi et adoption.

16. Ces recommandations seront présentées aux organes de l'UA pour examen approfondi et approbation. Une fois adoptées, elles vont servir de guide au processus de transformation et de réhabilitation de la CAP en un organe stratégique efficace visant à répondre aux défis pressants de la population et du développement en Afrique.

V. QUESTIONS DE PROCEDURE

(i) Election du Bureau

17. Après des consultations entre les diverses délégations régionales, les membres suivants ont été élus en vue du bon déroulement de la réunion des experts et de la Conférence des Ministres :

Président	-	Afrique du Sud	(Afrique australe)
1er Vice-président	-	Algérie	(Afrique du Nord)
2 ^e Vice-président	-	Gabon	(Afrique Centrale)
3e Vice-président	-	Mali	(Afrique de l'Ouest)
Rapporteur	-	Soudan	(Afrique de l'Est)

(ii) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

18. Le projet d'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés tels que présentés.

VI. DISCUSSIONS TECHNIQUES

19. Les exposés ci-après ont été présentés en séance plénière, dans le but de clarifier et d'étayer le thème principal de la Conférence « Urbanisation, logement et développement vers un cadre amélioré du développement durable des villes d'Afrique ».

a) Les défis de l'urbanisation et les établissements humains dans le cadre du plan stratégique de la Commission de l'Union africaine et le programme du NEPAD

20. En présentant le thème, le représentant de la Commission de l'UA a mis en exergue la vision, la mission et le plan stratégique de cette Commission qui affirment que la transformation qualitative de l'OUA en Union africaine reflète la prise de conscience par les Africains du fait que le continent est arrivé à la croisée des chemins, et qu'il est absolument nécessaire de changer ses structures et ses fonctions afin de lui permettre d'insuffler de nouveaux espoirs aux fils et filles d'Afrique et qu'ils vivent à la hauteur de leurs attentes. Le représentant a mis l'accent sur le fait que la vision établit un certain nombre d'objectifs ambitieux qui doivent être atteints d'ici à 2030 afin de faire naître «une Afrique unie, prospère et paisible, une Afrique conduite par ses propres citoyens, une force dynamique sur la scène internationale », idéaux inscrits dans l'Acte constitutif de l'Union africaine.

21. L'orateur a noté qu'en dépit des estimations d'une croissance rapide de l'urbanisation, la plupart des agences, des partenaires au développement et des décideurs continuent de se focaliser sur les approches de lutte contre la pauvreté en milieu rural, tout en ignorant le secteur urbain. Comme le montre le rapport 2001 des Nations unies sur l' « Etat des cités du monde » : « beaucoup de pays/d'Etats africains sont négativement marqués par leurs cités, aiguillonnés en cela, par les préjugés en faveur des zones rurales entretenus par la plupart des agences d'aide ». L'urbanisation continue d'être mal comprise, a-t-il ajouté.

22. Dans les débats qui ont suivis, les délégations ont déclaré partager l'avis que les cités représentent autant de grandes opportunités que des défis pour ce qui est de la réduction de la pauvreté. Les cités dynamiques et bien gérées génèrent des avantages pour les personnes vivant au-delà de leurs limites territoriales. Une économie régionale porteuse, qui facilite un échange productif des biens, des services, de la population et des capitaux entre les zones urbaines et rurales, apporte une contribution considérable à la croissance économique nationale.

23. Les délégations ont fait les recommandations suivantes au regard des perspectives futures :

- i. Améliorer l'environnement, attirer les investissements et exploiter les avantages de la mondialisation afin d'avoir des cités bien gérées.
- ii. Les cités qui ont du succès – et les nations – doivent s'appuyer sur une urbanisation durable ;

Renforcer les gouvernements nationaux ; la Commission de l'UA devrait favoriser les conseils urbains au sein des pays membres dans leurs efforts de promouvoir un développement durable des cités et des villes.

b) Défi des taudis et mise à disposition d'un habitat ; gouvernance et financement des établissements humains

24. Dans cet exposé, l'accroissement rapide de la population en Afrique a été attribué, entre autres, au taux élevé de la fertilité dans les zones rurales et urbaines pauvres. Cette forte croissance démographique a des incidences sur l'urbanisation rapide en Afrique et sur les capacités des pays à fournir les infrastructures, l'habitat et les services fondamentaux adéquats. Il importe de résoudre ces problèmes afin d'améliorer les conditions de vie des bidonvilles et la qualité de vie des habitants des taudis.

25. Au terme des discussions, les participants ont recommandé :

- i) La nécessité de mettre en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté prenant en compte l'habitat, le chômage, l'éducation et la santé, ainsi que la santé génésique ;
- ii) La nécessité d'inclure la pauvreté urbaine dans les DSRP nationaux ;
- iii) L'implication du secteur privé dans l'habitat (construction et financement) doit être encouragée ;
- iv) La nécessité d'un aménagement et du développement intégrés des zones rurales et urbaines ;
- v) La nécessité d'une autonomisation des femmes ;
- vi) La nécessité d'intégrer les systèmes de propriété foncière coutumières et modernes afin de garantir une sécurité de la propriété ;
- vii) La réduction au minimum des incompréhensions liées à la démocratie, étant donné qu'elles peuvent contribuer au développement des taudis si les populations ne connaissent que leurs droits et non leurs devoirs.

c) Relever les défis que posent les taudis, les terres et la fourniture de l'habitat, ainsi que la prestation et l'accès aux services fondamentaux : aperçu

26. Ce document a été présenté par l'équipe de UN- HABITAT qui a parlé du concept « Istanbul 96 : Nouveau contrat social pour l'Afrique », ainsi que de l'évaluation, des réalisations, des défis et des recommandations pour les années à venir de Istanbul + 5. Le document portait sur l'expérience mondiale de UN- HABITAT et du travail qu'il accomplit dans divers pays en général, et dans les pays d'Afrique en particulier. Il contient un aperçu des questions clés d'urbanisation, des défis que posent les taudis, avec un accent sur l'OMD 7 et les objectifs 10 et 11. Les idées présentées dans ce document ont été complétées par le document du représentant de l'UA sous le titre : « Défis de l'urbanisation et établissement humain ». La présentation du document a été suivie de discussions qui ont abouti aux recommandations concrètes suivantes, qui doivent être intégrées dans le Cadre amélioré proposé :

- i) Transformer les défis urbains en opportunités de développement ;
- ii) Améliorer les conditions de vie des bidonvilles en insistant sur une approche basée sur les droits ;

- iii) Se focaliser sur les approches et les programmes de développement urbain intégrés plutôt que fragmentés ;
- iv) Garantir un accès équitable pour tous aux infrastructures et ressources urbaines, en accordant des privilèges aux habitants des bidonvilles et aux groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées ainsi que les personnes handicapées ;
- v) Rendre les terres accessibles et à prix abordable pour les pauvres des zones urbaines, surtout les habitants des zones pauvres des bidonvilles dans les colonies de peuplement informelles.

d) *Population et urbanisation dans le contexte de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+10) et le programme du NEPAD sur les cités*

27. Le représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a présenté le rapport de la réunion tenue à Dakar, au Sénégal en juin 2004 pour évaluer les 10 ans de mise en œuvre du programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire (Egypte) en 1994. Le rapport présente les résultats de l'évaluation à mi-parcours de 20 ans de mise en œuvre du programme d'action de la CIPD, évaluation effectuée sur la base de l'étude conduite par la CEA dans 43 pays africains. L'évaluation portait sur neuf (9) zones d'action, notamment la population, la pauvreté, l'environnement, le développement durable, l'égalité hommes-femmes, l'équité, l'autonomisation ; la famille, son rôle, ses droits, sa composition et sa structure ; les enfants et les jeunes ; la santé génésique ; le VIH/SIDA ; la répartition géographique de la population, l'urbanisation et les mouvements migratoires ; la situation de crise et les conséquences sur la population ; la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes d'action de la CIPD.

28. Concernant la répartition de la population, les migrations et l'urbanisation, les participants ont noté que certains gouvernements ont entrepris des actions capitales telles que :

- i. L'élaboration des politiques (politiques sur la population et l'environnement) ;
- ii. Les stratégies de lutte contre la pauvreté ;
- iii. Le renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile ;
et
- iv. Les ateliers à l'intention des parlementaires sur le plaidoyer, le dialogue sur les politiques et le développement par certains gouvernements.

29. Pour la voie à suivre, le rapport de la réunion d'évaluation a fait les recommandations suivantes, entre autres :

- i. Adopter des politiques, stratégies et mesures rationnelles en vue de modifier la répartition géographique de la population ;
- ii. Adopter des politiques appropriées sur les mouvements migratoires migration des villages vers les villes ;

- iii. Promouvoir des stratégies intégrées afin de rehausser le développement rural (projets générant des revenus, décentralisation, création de facilités de crédit rural, formation dans les emplois agricoles pour les jeunes et accès à l'eau) ;
- iv. Encourager les Etats membres à ratifier la convention internationale de 1990 sur les droits de tous les travailleurs immigrés et des membres de leurs familles ;
- v. Piloter le programme du NEPAD sur les cités durables comme un mécanisme servant à améliorer la qualité de vie dans les cités africaines.

30. Au cours des discussions, les défis suivants ont été identifiés :

- i. Le nombre de personnes souffrant de malnutrition chronique augmente ; d'où la nécessité d' une action urgente.
- ii. L'insécurité alimentaire s'accélère à cause de la sécheresse, de la faible productivité agricole, des conséquences du VIH/SIDA, des guerres, etc. ;
- iii. La féminisation de la pauvreté augmente à cause de l'épidémie du VIH/ SIDA et des autres facteurs sociaux.

e) Contexte de l'élaboration du Cadre amélioré de mise en oeuvre

31. Dans les deux exposés de la Commission de l'UA et de UN- HABITAT, les présentateurs ont défini le contexte dans lequel a été élaboré le projet de Cadre amélioré de mise en oeuvre.

32. Les orateurs ont mis l'accent sur le fait que :

- i) Le rythme d'accroissement de la population urbaine d'Afrique est le double de celui de la population mondiale en général ;
- ii) Au cours des 12 à 15 prochaines années, plus de 200 millions de personnes vont s'ajouter à la population urbaine de 2004 qui est de 340 millions de personnes (Lagos et le Caire ayant respectivement 8,7 et 9,5 millions devraient abriter en 2015, 16 et 11,5 millions d'habitants respectivement) ;
- iii) Le principal problème qui va se poser pendant des décennies sur le plan du développement sera la gestion saine et efficace de l'urbanisation du continent.

33. Le Cadre amélioré pour l'habitat et le développement urbain en Afrique vise à traiter des incidences de la pauvreté urbaine et de ses manifestations aux multiples facettes sur l'habitat et le développement urbain. En partant du postulat que les infrastructures urbaines et le développement de l'habitat doivent prendre en compte les intérêts de la majorité des citoyens, des pauvres des zones urbaines, le Cadre comprend un certain nombre d'objectifs, dont :

- i. L'accroissement de l'accès aux activités génératrices de revenus et l'accumulation de biens pour les ménages à faible revenu ;
- ii. La promotion du droit à un habitat décent, ainsi que les droits de bénéficier et d'avoir part aux ressources urbaines ;

- iii. L'amélioration de l'habitat et des services fondamentaux pour les groupes vulnérables/démunis ;
- iv. S'assurer que les filets fondamentaux de sécurité sociale sont mis à la disposition des groupes vulnérables/démunis.

VII. TRAVAUX EN GROUPES

34. Les participants ont été répartis en deux groupes de travail pour débattre des sujets tels que les défis de l'urbanisation et des établissements humains dans le cadre de la stratégie de l'Union Africaine et du programme du NEPAD et selon les problèmes inhérents aux taudis, aux terres, à la fourniture et à la gouvernance de l'habitat, ainsi qu'au financement des établissements humains. Le mandat des délégués était de trouver le moyen d'adopter un cadre plus efficace et faire des recommandations à la Conférence des Ministres africains chargé de l'habitat et du développement urbain, qui a suivie la Réunion des experts.

a) Groupe de travail I

35. Les discussions de ce Groupe avaient trait aux problèmes de population et d'urbanisation dans le contexte de la Conférence internationale sur la population et le Développement (CIPD +10) et le Groupe a adopté les recommandations générales suivantes :

- i. Compte tenu du fait que le développement durable et la gestion urbaine ne peuvent se passer des données et des informations sur la population, il est nécessaire de créer des réseaux de base de données et d'informations ;
- ii. Intégrer l'urbanisation, le développement rural et la migration dans les Documents stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dans toutes autres initiatives de développement ;
- iii. Garantir le développement social durable pour tous, y compris le développement du capital social et humain et le renforcement des capacités des femmes ;
- iv. Reconnaître le rôle du secteur privé/informel dans le développement urbain et de l'habitat ;
- v. Promouvoir l'aménagement et le financement judicieux des cités, des villes et des peuplements urbains avec la participation de toutes les parties prenantes ;
- vi. Promouvoir des initiatives micro-financées à l'intention des communautés les plus pauvres afin de générer davantage de revenus ;
- vii. Respecter les migrations internes ainsi que les droits des migrants ;
- viii. Promouvoir le renforcement des capacités en vue du développement durable de nos villes et cités ;
- ix. Intégrer les tendances démographiques et les préoccupations des populations dans les programmes de développement social ;
- x. Renforcer la coopération entre les secteurs chargés de la population et de l'habitat et tous les autres secteurs ;

- xi. Prendre en considération et adopter les recommandations de la CIPD + 10, en particulier celles qui ont trait à la répartition, la migration et l'urbanisation des populations.

b) Groupe de travail II

36. La tâche assignée à ce Groupe était d'examiner les problèmes de gouvernance en milieu urbain, ainsi que le financement de l'habitat et du développement urbains. Au terme de ses travaux, le groupe a fait les recommandations suivantes :

- i. Donner une définition claire de la bonne gouvernance et mettre tout en œuvre pour favoriser et superviser les réformes portant sur la gouvernance en milieu urbain ;
- ii. Identifier les principales causes de la pauvreté en milieu urbain, du développement des bidonvilles, et plus particulièrement la croissance rapide et insoutenable de la population, et tous les autres problèmes sociaux des villes et cités africaines ;
- iii. Promouvoir les programmes de valorisation des bidonvilles pour en faire un élément essentiel des plans de développement ;
- iv. Intégrer la dynamique démographique dans la planification et la mise en œuvre des programmes de développement urbain ;
- v. Renforcer les capacités en termes de mise en valeur des compétences et de développement des infrastructures ;
- vi. Encourager la décentralisation et coordonner les liens inter-gouvernementaux et intersectoriels, y compris les partenariats associant les secteurs public et privé et les communautés ;
- vii. Tenir compte des problèmes liés au genre dans tous les programmes et activités de développement urbain ;
- viii. Être particulièrement attentif à la dimension culturelle du développement social ;
- ix. Favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi que la participation des ONG et des organisations de la société civile (OSC) ;
- x. Promouvoir la mise en œuvre de la ville telle que perçue par le NEPAD dans le cadre des objectifs pertinents du Millénaire pour le développement ;
- xi. Mettre sur pied des systèmes de documentation et de base de données, encourager les échanges d'informations et le partage des meilleures pratiques et expériences.

37. D'autre part, les groupes de travail ont envisagé l'institutionnalisation d'un **Mécanisme consultatif** pour assurer le suivi et superviser la mise en œuvre des recommandations de la 1^{ère} Session de la Conférence ministérielle africaine sur l'habitat et le développement urbain (CMAHDU). Ils ont également eu un débat sur la position commune des délégations africaines lors des prochaines réunions internationales à l'instar de la 20^e Session du Conseil d'administration de UN-HABITAT, la 13^e Session de la Commission des Nations Unies sur le Développement durable (CDD 13) et l'Assemblée générale pour l'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendront au courant de l'année 2005. A ce propos, les groupes ont préconisé les recommandations et les principes généraux suivants, qui ont une portée internationale :

- i. Encourager la communauté internationale à s'impliquer dans la lutte contre la pauvreté, qui ne cesse de prendre de l'ampleur dans les villes africaines ;
- ii. Promouvoir la valorisation des bidonvilles dans le contexte des stratégies du développement urbain et de l'habitat, pour en faire une donnée essentielle des plans nationaux, des stratégies de développement des villes et des DSRP ;
- iii. Régulariser les lotissements et la revalorisation in situ pour en faire une valeur intrinsèque des plans de développement, afin de fournir des services de base accessibles et empêcher ainsi la création de bidonvilles ;
- iv. Encourager la sécurisation du régime foncier en tant que composante essentielle de la valorisation des bidonvilles ; valorisation basée sur une politique foncière en faveur des pauvres, où l'accent est mis sur une série d'options qui ne se limitent pas à l'obtention d'un titre foncier formel ;
- v. Intégrer la reconnaissance juridique et l'application effective des droits égaux des femmes en matière d'accès à la propriété comme composante fondamentale de la valorisation des bidonvilles ;
- vi. Faire de la lutte contre la pauvreté en milieu urbain un problème de portée générale, qui cadre fort bien avec certains sujets à l'ordre du jour du programme de la 13^e Session de la Commission des Nations Unies sur le Développement durable, à savoir, l'eau, l'hygiène et les peuplements humains ;
- vii. Stimuler l'aide extérieure en faveur de l'Afrique, aussi bien du secteur public que privé, en complément aux ressources locales ;
- viii. Habilitier les autorités locales et régionales à agir de manière décisive et responsable pour répondre aux attentes de leurs citoyens ;
- ix. Favoriser la participation des pauvres et des sociétés civiles en milieu urbain dans les stratégies de développement et les activités de valorisation des bidonvilles, en tant qu'acteurs plutôt que comme de simples bénéficiaires ;
- x. Encourager les institutions financières internationales à exclure les pays africains les plus pauvres qui ploient sous le poids du service de la dette, des ODM tournés vers l'investissement ;
- xi. Encourager les autorités administratives/municipales à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux et locaux relatifs aux ODM, en particulier ceux concernant la valorisation des bidonvilles.

VIII EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT, DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DES EXPERTS

Remarques de la Commissaire en charge des Affaires sociales de l'UA

38. L'examen du Rapport, les conclusions et les recommandations ont été précédés par les remarques de Madame Bience P. Gawanas, Commissaire en charge des Affaires sociales de l'UA. Après avoir remercié les délégués pour leur participation, elle s'est excusée pour son absence lors de la première partie de la réunion des experts de la CAP, une importante composante de la Conférence. Elle a expliqué que cela était dû à la coïncidence de la Réunion de la CAP avec la 4^e Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, Sommet auquel elle devait prendre part, surtout que les débats devaient porter sur la sécurité alimentaire, le VIH/Sida, le paludisme, la tuberculose et la

polio. C'était dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et dont l'objectif était de mettre l'homme au centre du développement.

39. La Commissaire a rappelé que pour la première fois, la CAP avait également fait office de Réunion des Experts en vue de préparer une Réunion ministérielle sectorielle sur l'habitat et le développement urbain. Quant aux objectifs de son intervention, elle a déclaré qu'elle voulait remercier les experts et les a rassurés que l'UA démarrerait en douceur. Elle a relevé que sur les 10 Commissaires, 50 pour cent sont des femmes, ce qui fait de la Commission de l'UA un modèle d'intégration des problèmes liés au genre aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique. Elle a conclu en réitérant son appréciation et en réaffirmant son soutien total aux experts et au Bureau de la Réunion.

40. Les documents suivants ont alors été minutieusement examinés paragraphe par paragraphe et adoptés après amendements :

- i. Le projet de cadre amélioré pour la promotion du développement durable des villes et cités en Afrique ;
- ii. Le projet de propositions pour la mise en place d'un Mécanisme consultatif pour les ministres chargés des affaires foncières, de l'habitat et du développement urbain ;
- iii. La position africaine commune lors de la CDD-13, de l'Examen des OMD et de la 20^e Session du Conseil d'administration de UN-HABITAT ;
- iv. Le rapport de la réunion des experts.

IX. Séance de clôture

41. La séance de clôture a été présidée par M. Mabukhulu, M.C.E., ministre de l'Habitat de l'Afrique du Sud et Président de la Réunion. Il a remercié les délégués pour leur patience et leur participation enthousiaste lors des plénières et des discussions en groupe. Il a tout particulièrement félicité les délégations pour leur ardeur au travail qui a permis d'élaborer le projet de Cadre amélioré pour la promotion du développement durable des villes et cités en Afrique. Il a également adressé ses remerciements à l'honorable P. Kimiti, président de la CAP, pour sa coopération, le secrétariat commun UA/UN-HABITAT pour la bonne coordination de la Conférence, et le ministère de l'Habitat d'Afrique du Sud pour son soutien et son hospitalité.

Annexe 2 : Cadre amélioré de mise en œuvre et résolutions connexes de la réunion des experts

1. Aperçu général

42. En Afrique, la croissance galopante de la population s'est accompagnée d'une urbanisation rapide. Le rythme du développement socio-économique dans les centres urbains n'a pas été suivi d'un développement des infrastructures et équipements sociaux. Dans certaines villes, plus de 60 pour cent de la population vit dans des bidonvilles. La conséquence est que dans certaines villes africaines, la majeure partie de la population vit dans une misère affreuse, l'analphabétisme, et croupit dans des taudis invivables.

43. Dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives continentales et mondiales, des efforts sont faits tant au niveau national, régional qu'international, pour résoudre les problèmes des citoyens ; nous en énumérons certains ci-dessous :

- La Conférence internationale du Caire (1994) sur la population et le développement (CIPD) a reconnu que « le processus d'urbanisation est intimement lié au développement économique et social ... » et a recommandé « d'encourager une répartition plus équilibrée de la population par la promotion d'un développement durable aussi bien dans les principales zones d'exode que dans celles d'accueil. » La CIPD a clairement relevé que « un tel développement devrait être écologiquement viable et favoriser le développement économique et social ainsi que l'égalité des genres ».
- Le Sommet de l'UN-HABITAT à Istanbul en 1996 et la réunion d'évaluation de 2001, Istanbul +5, sur le deuxième Sommet de l'Habitat a invité les gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour garantir un logement décent à tous, réduire la pauvreté en zone urbaine et promouvoir de développement social.
- Les résolutions 10 et 11 des OMD recommandent aux Etats membres de « réduire de moitié avant 2015, la proportion de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable et aux services d'hygiène » et d'autre part « de tout mettre en œuvre pour que les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles changent de manière remarquable avant 2020. »
- Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) reconnaît le rôle des villes africaines comme moteurs du développement et de la croissance socio-économiques, leur contribution à l'intégration régionale ainsi que les objectifs de l'UA et du NEPAD qui doivent être conçus sur une base durable.
- La Décision 29 de la Seconde Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains (2003) a exprimé son inquiétude, car « si rien n'est fait, l'urbanisation rapide entraîne l'urbanisation de la pauvreté sur le continent africain avec tous les problèmes connexes qui ont condamné la majorité des citoyens au chômage, à l'insécurité alimentaire, et à des conditions de vie déplorables dans les bidonvilles et autres sites non-

- aménagés... ». La Conférence a recommandé que l'UA, en collaboration avec UN-HABITAT, s'attèle à la mise en œuvre de cette Décision.
- En mai 2004, le premier forum du NEPAD sur les villes a été organisé en collaboration avec UN-HABITAT. Le forum a entériné les priorités fixées par les sept villes africaines – Bamako, Douala, Durban, Lagos, Lusaka, Nairobi et Rabat -, premières cibles de l'initiative de développement des villes du NEPAD.
 - La réunion d'évaluation de la CIPD +10 qui s'est tenue en Afrique en 2004 a confirmé que « beaucoup de villes de la région CEA sont confrontées à des problèmes graves dans la fourniture des services de base (équipements pour l'habitat, le transport et l'évacuation des eaux usées), dus en majeure partie à la croissance rapide de la population, l'insécurité persistante, la rareté des investissements étrangers et la gestion calamiteuse de l'économie ».
 - Les Vision, Mission et Plan stratégique (nouvellement adoptés (2004) de l'Union africaine ont fait un récapitulatif de tous les précédents engagements relatifs au développement social et économique du Continent, mais ont remis l'accent sur le rôle des villes et cités africaines comme centres de développement et d'intégration sociale. Ces plans renforcent les initiatives de développement des villes lancées par le NEPAD, et s'engagent à fournir l'assistance politique et stratégique pour leur réussite.
 - Ces solutions régionales et internationales aux problèmes posés par l'urbanisation rapide, auxquels s'ajoute une cruelle pénurie de services sociaux, ont motivé la collaboration conjointe entre l'Union africaine, UN-HABITAT et le gouvernement sud-africain, pour organiser la Réunion du groupe d'experts de la Commission africaine (CAP) de la population et la 1^{ère} Conférence ministérielle africaine sur le développement urbain et l'habitat (CMADUH) sur le thème « **Urbanisation, Logement et Développement : vers un cadre amélioré pour le développement durable des villes et cités d'Afrique** ».
 - Les recommandations et résolutions de cette réunion ont permis l'élaboration de ce cadre amélioré pour la mise en œuvre des programmes en vue d'un développement durable des villes et cités.

2- Urbanisation : défis et opportunités

44. La population africaine va doubler au cours des 30 prochaines années, passant de 888 millions en 2005 à 1,77 milliard. Au cours de la même période, la population urbaine va s'accroître au rythme de 4 à 5 pour cent par an, passant de 353 millions, soit 39,7 pour cent, à 748 millions d'habitants. Cela revient à dire qu'au cours des 30 prochaines années, environ 400 millions de personnes vont s'ajouter à la population urbaine. Comme on l'a souligné lors de la Conférence internationale du Caire (1994) sur la Population et le Développement (CIPD) le processus d'urbanisation est intimement lié au développement économique et social.

45. En 2001, environ 61 pour cent de tous les Africains résidant en ville vivaient dans des bidonvilles ; soit 54 pour cent en Afrique subsaharienne et 7 pour cent en Afrique du

Nord. L'incidence des bidonvilles est encore plus remarquable en Afrique subsaharienne où 71,9 pour cent de la population urbaine vivent effectivement dans des sites non-aménagés. Outre la situation susmentionnée, 57 pour cent n'ont pas accès à de bonnes conditions d'hygiène et 43 pour cent à un approvisionnement en eau potable.

46. L'on estime que 71 pour cent de la population vivent dans la pauvreté, dont 2 personnes sur 5 dans la misère abjecte (moins de 1 dollar par jour). En Afrique, 31 pays ont un Indice de Développement humain (IDH) inférieur à 0,500, ce qui représente une espérance de vie de 46 ans à la naissance et un PIB de 469 dollars E.U par habitant. Plus grave encore, l'Afrique est la région la plus affectée par le VIH/SIDA avec près de 25,4 millions de personnes infectées en fin 2004. Au courant de cette même année, 2,3 millions d'adultes et d'enfants sont morts de maladies liées au VIH/SIDA.

47. L'exode rural est la principale cause de la croissance de la population urbaine. En Afrique, les guerres civiles et les catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations sont autant d'autres facteurs qui favorisent ces migrations. Les zones urbaines servent donc de refuge aux populations chassées de leurs domiciles à cause des combats. Les camps de réfugiés, implantés au voisinage des grandes villes pour faciliter l'accès de l'aide d'urgence, sont devenus caractéristiques des peuplements humains de la région des Grands Lacs, de l'Afrique Centrale et dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, 20 millions de réfugiés sont en quête de protection et d'assistance. On compte en outre 25 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays respectifs à cause de la violence et de la violation des droits de l'homme.

48. En septembre 2000, à New York, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés dans la Déclaration du millénaire, qui préconise un cadre de développement intégré. L'objectif 7 – Viabilité de l'environnement et les Résolutions 10 et 11 concernent le problème de l'habitat et du développement urbain. Dans un cadre plus vaste des interventions sociales et économiques, « l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles » implique l'accès à une eau de meilleure qualité, aux installations sanitaires, à la sécurité foncière, à un habitat durable et à un espace de vie suffisant, ainsi qu'aux services sociaux tels que la santé et l'éducation.

49. Dans une Afrique qui s'urbanise rapidement, la promotion d'une urbanisation durable nécessite, plus que jamais auparavant, une planification stratégique et intégrée, la concertation, l'intégration des genres, le renforcement des capacités, la coopération internationale, des systèmes de coopération Sud-Sud et de résolution des conflits.

50. En dépit de ce qui précède, l'urbanisation est un processus de développement positif. Cependant, en l'absence de l'accès équitable à la terre, à un logement adéquat et aux services de base, les milieux urbains peuvent constituer de véritables menaces à la vie. La volonté politique, la décentralisation, la bonne gouvernance et le renforcement du pouvoir des autorités nationales et locales, tout comme l'adoption des procédures de mobilisation des ressources locales, leur judicieuse répartition et la prise de décisions sont essentielles pour faire face aux problèmes d'urbanisation en Afrique.

3. Cadre amélioré pour l'habitat et le développement urbain en Afrique

51. Le cadre vise à identifier et suggérer des mesures pour des politiques et des stratégies de développement urbain plus efficaces en Afrique, de manière à guider les actions de toutes les parties prenantes (gouvernement et organisations non-gouvernementales) impliquées dans le processus de développement urbain, afin de les amener vers la concrétisation d'une vision urbaine collective.

3.1. Mettre l'accent sur les pauvres et les plus vulnérables

3.1.1. La pauvreté est un grave problème pour l'urbanisation. Il faut mettre l'accent sur réduction de la pauvreté urbaine pour la mise en œuvre des stratégies de développement des villes et cités (SDC) et des DSRP.

3.1.2. Les approches intégrées et convergentes concernant entre autres, l'eau, l'hygiène et les peuplements humains, sont essentielles pour la réduction de la pauvreté. Les approches trans-sectorielles qui s'intéressent au genre, aux personnes âgées et handicapées, sont participatives et concernent tous les aspects d'un environnement décent ; elles doivent être mises en place pour réduire les risques et la vulnérabilité.

3.1.3. Il faudrait encourager et promouvoir les processus globaux de prise de décisions qui intègrent la société civile. Un accent particulier doit être mis sur l'implication des femmes et des pauvres.

3.1.4. Il faudrait encourager les pays à responsabiliser les femmes, en écartant ou en modifiant les lois qui sont discriminatoires envers les femmes et plus particulièrement celles relatives au droit à la propriété, et promouvoir des actions positives visant à favoriser le rétablissement effectif des droits des femmes à la terre et au logement. La reconnaissance juridique et l'application effective de l'égalité des droits des femmes à la propriété sont une condition essentielle préalable pour la valorisation des bidonvilles.

3.1.5. Renforcer la prise de conscience à travers une campagne sur les droits des femmes à la propriété foncière.

3.2. Le problème des bidonvilles en Afrique

3.2.1. La valorisation des bidonvilles dans le contexte des politiques de développement urbain et de l'habitat doivent être un facteur-clé des plans nationaux, des stratégies de développement des villes et cités et des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

3.2.2. Disposer de la terre est essentiel pour responsabiliser les habitants des bidonvilles et cette stratégie devrait se fonder sur une politique foncière en faveur des démunis, où l'accent est mis sur un certain nombre d'options abordables qui

ne se limitent pas au seul titre foncier. Les gouvernements devraient entreprendre des campagnes de sensibilisation sur la propriété foncière.

3.2.3. Les gouvernements sont invités, en consultation avec les parties prenantes, à choisir des bidonvilles du pays comme cibles et à élaborer des plans et des stratégies pour empêcher la formation de nouveaux bidonvilles.

3.2.4. Les villes devraient jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des OMD en vue de la valorisation des bidonvilles.

3.3. Mieux cerner les marchés fonciers urbains

3.3.1. Identifier et faire connaître le rôle des terrains urbains dans la réduction de la pauvreté, le développement économique et la durabilité de l'environnement dans le contexte africain. Il faudrait mettre des terrains abordables à la disposition des pauvres et rendre les marchés fonciers plus transparents.

3.3.2. Décrypter les mécanismes des marchés fonciers et de l'habitat - officiels et informels - dans les villes et cités d'Afrique, et chercher à les rendre plus opérationnels en faveur des pauvres.

3.4. Réforme stratégique et du droit

3.4.1. Les mesures stratégiques et les lois doivent être modifiées et amendées afin de s'assurer qu'elles :

- Respectent les droits des citoyens à migrer en ville, et qu'elles les aident dans leurs efforts pour tirer profit des opportunités économiques, culturelles et sociales ainsi offertes ;
- Aident, encouragent et renforcent les efforts en vue d'améliorer la qualité de la vie et renforcer le droit au logement, à la sécurité foncière ainsi que la qualité des services mis à la disposition des habitants des bidonvilles ; et

3.5. Gestion et gouvernance urbaine plus efficaces

3.5.1. Pour trouver des solutions aux problèmes urbains, y compris la réduction de la pauvreté, il est essentiel d'améliorer le système de gouvernance urbaine.

3.5.2. Contrôler la gouvernance urbaine afin de garantir une gestion efficace des ressources urbaines pour éradiquer la corruption.

3.5.3. La décentralisation devrait être accompagnée des ressources matérielles, humaines et financières nécessaires. A cet effet, il est crucial de renforcer la capacité des autorités municipales à résoudre les problèmes de gestion urbaine.

3.5.4. Des approches inter-sectorielles, y compris le planning local/urbain et spatial doivent permettre de trouver des solutions aux objectifs de durabilité environnementale et de perfectionner la gestion des terres et les méthodes

participatives de prise de décisions taillées à la mesure des réalités des villes africaines.

3.5.5. Renforcer le système d'informations et les bases de données requises par les autorités municipales pour le développement et la planification.

3.5.6. Instaurer des plates-formes institutionnelles pour des partenariats de fourniture de services et de prises de décisions entre le secteur public et privé, les ONG et les organisations communautaires.

3.5.7. Un planning spatial efficace est important pour un développement urbain durable. Les problèmes de développement urbain et rural ne sont pas nécessairement antagonistes.

3.5.8. Etablir des relations intergouvernementales solides entre l'administration régionale/nationale/provinciale et l'administration municipale et mettre sur pied des cadres institutionnels pour une gouvernance efficace des mégapoles.

3.6. Tendances démographiques, migration et urbanisation de la population

3.6.1. Les recommandations de la CIPD +10 sur la répartition, la migration et l'urbanisation de la population en Afrique devraient être adoptées de manière explicite et incorporées dans les DSRP et toutes autres initiatives de développement.

3.6.2. Promouvoir des investissements dans tous les secteurs sociaux, en particulier l'éducation et la santé, afin de réduire la pauvreté en milieu urbain.

3.6.3. Promouvoir la recherche sur les problèmes d'urbanisation et créer des réseaux de données et d'informations pour renforcer la planification et la gestion urbaines.

3.6.4. Intégrer les tendances et les problèmes des populations dans les programmes de développement social des zones urbaines.

3.7. Renforcement des capacités

3.7.1. Les capacités institutionnelles de l'UA et des Communautés économiques régionales (CER) doivent être renforcées pour faire face aux problèmes d'urbanisation.

3.7.2. Garantir des programmes compatibles, durables et appropriés de renforcement des capacités en développement urbain à tous les niveaux de l'administration, mais spécialement pour les sociétés civiles.

3.8. Financer le développement urbain et l'habitat

3.8.1. Promouvoir les activités génératrices de revenus au sein du secteur privé et de l'administration municipale pour financer le développement urbain et l'habitat.

3.8.2. En Afrique, le développement urbain requiert une coopération globale. Un développement urbain efficace dépend de la coopération globale en termes d'aide au développement, d'allègement de la dette et d'accès aux marchés, sans lesquels l'Afrique ne pourra atteindre les OMD.

3.8.3. Promouvoir la mise en place et le renforcement de cadres réglementaires, de lois et de codes qui soient suffisamment flexibles pour permettre aux institutions financières et au Programme des villes du NEPAD, de garantir l'élaboration de programmes de financement d'un développement urbain et d'un habitat durables.

3.8.4. Construire un secteur financier adapté à chaque pays, afin de pouvoir mettre à leur disposition toute une gamme d'options financières appropriées, durables et efficaces et accessibles à tous les secteurs de la société, en particulier aux femmes, aux plus vulnérables et aux pauvres.

3.8.5. Soutenir le secteur du bâtiment, y compris les petites et moyennes entreprises et le secteur communautaire, et les encourager à utiliser des technologies appropriées bon marché dans la valorisation des bidonvilles, afin de relancer le développement économique.

3.8.6. L'implication du secteur du bâtiment dans la valorisation des bidonvilles contribuera au développement économique des centres urbains et revitalisera le secteur informel.

3.8.7. Une aide financière accrue de la communauté internationale devrait être ciblée pour le renforcement des capacités, l'expertise technique et le financement.

;

3.9. Mécanisme consultatif

3.9.1. Créer et institutionnaliser un mécanisme consultatif des ministres africains chargés du développement de l'urbanisme et de l'habitat. Ce mécanisme jouera un rôle important dans la mise en œuvre de la Décision de Maputo 2003 sur la Promotion durable des villes et cités d'Afrique (Assemblée/UA/dec. 29 (II)).

3.9.2. Le mécanisme consultatif devrait :

- Servir de forum de discussions sur les problèmes urbains aux niveaux continental et régional, - dont les résultats serviraient de base aux stratégies nationales et locales – et de point focal du débat sur l'Agenda de l'habitat et les Objectifs du Millénaire pour le développement y afférents ;

- Parrainer et soutenir les initiatives innovatrices de développement urbain et de gestion des terrains urbains en Afrique ;
- Faciliter les échanges internationaux et Sud-Sud en matière d'expertise, de recherche, d'expériences et de meilleures approches ;
- Favoriser une plus grande maîtrise des problèmes fonciers et de la dynamique des marchés fonciers urbains en Afrique ;
- Soutenir et renforcer l'initiative du NEPAD pour le développement des villes ;
- S'associer aux partenaires du développement et multilatéraux pour trouver des solutions aux problèmes de développement en Afrique et les financer ;
- Promouvoir des liens étroits avec les institutions de recherche pour mieux comprendre l'importance économique, juridique et financière du développement urbain et de l'espace urbain en Afrique ;
- Intégrer les problèmes urbains et autres sujets relatifs aux peuplements humains dans les cadres macroéconomiques et les budgets nationaux des gouvernements africains, y compris les Cadres des Nations Unies pour l'assistance au développement, DSRP et autres programmes ;
- Servir de plate-forme pour la promotion de la bonne gouvernance urbaine et de la sécurité foncière ;
- Offrir un point focal pour associer les aspects importants du Plan stratégique de l'Union africaine et du programme du NEPAD, de même que ceux des orientations et initiatives internationales compatibles avec l'agenda du développement urbain durable ;
- Mettre en œuvre un mécanisme de contrôle et d'évaluation des réformes de la gouvernance urbaine.

3.9.3. Etablir des liens avec d'autres conférences ministérielles dont les travaux ont trait à l'Agenda de l'Habitat, y compris, mais pas de manière exclusive, les problèmes relatifs à l'approvisionnement en eau, l'administration municipale et les infrastructures.

4. Vers une position africaine commune lors des prochaines réunions internationales

52. La position des gouvernements africains témoigne du soutien à la position commune envisagée lors de la 20^e Session du Conseil d'administration de UN-Habitat, de la 13^e Session de la Commission pour le Développement Durable (CPD 13), de l'Assemblée générale d'Evaluation des Objectifs du Millénaire et de la réunion d'évaluation de la Plate-forme de Beijing qui toutes se tiendront au courant de l'année 2005.

53. Le Cadre amélioré définit les priorités de l'Afrique lors de ces forums :

- i. La pauvreté qui occupe de plus en plus de place dans les villes africaines, est un problème incontournable auquel la communauté internationale doit trouver des solutions ;
- ii. La valorisation des bidonvilles dans le contexte des stratégies globales de développement et de l'habitat, devrait constituer une composante essentielle des plans nationaux, des stratégies de développement des villes et cités et des DSRP ;
- iii. La remise en état des lotissements et la valorisation in situ devraient être considérées comme partie intégrante des stratégies de développement des villes et cités, avec une provision réservée pour la mise à disposition de terrains viabilisés peu chers, pour éviter la formation de nouveaux bidonvilles ;
- iv. La sécurité foncière est essentielle pour que la valorisation des bidonvilles apporte effectivement une solution aux problèmes des pauvres en milieu urbain, et devrait avoir pour base une politique foncière en faveur des démunis, qui met l'accent sur un certain nombre d'options à leur portée, y compris les titres fonciers non-formels ;
- v. La promotion de l'égalité des genres et de l'autonomie des femmes devrait faire partie intégrante des stratégies et des programmes de réduction de la pauvreté en milieu urbain. La reconnaissance juridique et la mise en application effective des droits fonciers égaux des femmes est une condition préalable pour une valorisation efficace des bidonvilles.
- vi. Les peuplements humains, la pauvreté en milieu urbain, un logement pour tous, la sécurité foncière, le droit à la terre et à la propriété, l'eau, l'hygiène, le transport, l'approvisionnement en énergie électrique, la participation accrue des femmes dans la prise de décisions à tous les niveaux, l'intégration des genres dans la planification et le développement des municipalités et l'accès au crédit devraient être des priorités pour les femmes au cours de la prochaine décennie ;
- vii. Les mesures et stratégies sectorielles ne peuvent apporter des solutions satisfaisantes au problème de pauvreté en milieu urbain. C'est un problème focal qui ne peut être résolu que d'une manière intégrée. Cela s'applique en particulier aux sujets évoqués par la CDD 13, à savoir, l'eau, l'hygiène et les peuplements humains ;
- viii. Pour que le développement durable devienne une réalité, les pays développés doivent respecter l'engagement pris lors de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement. Il faut pour cela trouver de nouvelles ressources supplémentaires (0,7 du PIB des pays développés pour l'APD) pour appuyer les ressources locales, y compris les ressources communautaires. L'endettement de certains pays africains est tel qu'ils ne sont plus à mesure de faire face aux problèmes de développement urbain et de l'habitat. Il est donc absolument nécessaire que les institutions

financières internationales excluent de la dette des pays en développement, les investissements du secteur urbain et ceux ciblés par les OMD.

- ix. Le développement de l'Afrique nécessite une coopération globale. Un développement urbain effectif dépend en effet des conditions de l'aide au développement, de l'allègement de la dette et de l'accès au marché, sans lesquels l'Afrique ne pourra jamais réaliser les OMD.9. Pour un développement urbain durable, le gouvernement doit pouvoir agir de manière décisive et responsable pour satisfaire les besoins des citoyens à tous les niveaux. Pour cela, il leur faut l'assistance technique et le renforcement des capacités avec le concours de la communauté internationale ;
- x. Pour pallier au problème d'exclusion, la société civile en général et les pauvres en particulier, doivent être impliqués dans les stratégies de développement des villes et les activités de valorisation des bidonvilles en tant qu'agents déterminants, et non comme de simples bénéficiaires.
- xi. Il est essentiel que les autorités urbaines jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux et locaux des OMD, en particulier l'objectif de valorisation des bidonvilles dans les pays en développement.

Annexe iv : Déclaration sur l'institution de la Conférence des Ministres africains sur l'habitat et le développement urbain (AMCHUD) – 3 – 4 février 2005 – Durban (Afrique du Sud)

Nous, Ministres africains, chargés de l'habitat et du développement urbain, réunis les 3 et 4 février 2005 à Durban, e-Thekwini, Afrique du Sud, pour examiner le défi de l'habitat et de l'urbanisation en Afrique,

Accueillons avec satisfaction la reconnaissance du défi des établissements humains, de l'eau, de l'énergie, de la santé et de la biodiversité figurant dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le processus lancé par la Commission du développement durable sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains,

Rappelons la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 du Caire qui reconnaît que : « le processus d'urbanisation est intimement lié au développement économique et social »,

Rappelons en outre la deuxième Conférence des Nations unies sur les établissements humains tenue en 1996 à Istanbul et l'évaluation du Programme d'Habitat contenu dans la Déclaration sur les villes et autres établissements humains dans le nouveau millénaire de l'Assemblée générale des Nations unies, Résolution 525.2 du 9 juin 2001,

Reconnaissons le lancement, en 2001 du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD),

Notons que l'Afrique est la région du monde qui s'urbanise le plus rapidement avec une population qui double tous les 20 ans et que cela pose des défis que ne peuvent gérer ni les gouvernements, ni les autorités locales, ni les autres institutions,

Conscients du fait que 72% des résidents urbains en Afrique vivent dans des taudis sans un accès équitable à la terre, à un logement décent et aux services de base et dans un environnement urbain qui peut mettre en danger la vie des habitants, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de financement durable pour l'habitat et le développement urbain,

Notons que la volonté politique, la décentralisation, la bonne gouvernance et le renforcement des pouvoirs des autorités nationales et locales ainsi que l'adoption de processus de prise de décision non exclusifs sont indispensables pour faire face au défi de l'urbanisation en Afrique,

Conscients du fait que la pauvreté urbaine croissante et la féminisation de la pauvreté nécessitent des approches qui tiennent compte des conditions des femmes pour le développement urbain durable,

Reconnaissons l'impact des catastrophes naturelles, des guerres civiles et de la pandémie du VIH/SIDA sur les conditions de vie dans les villes et cités,

Reconnaissons en outre les liens réciproques et l'interdépendance entre les villes, les cités et les zones rurales,

Nous félicitons des initiatives internationales et régionales prises pour relever les défis des établissements humains et de l'urbanisation, en particulier les objectifs 7 et 11 des objectifs du Millénaire pour le développement, le processus de la Commission du développement durable et le Programme pour les villes du NEPAD,

Guidés par la décision 29 de Maputo....(juillet 2002), prise par les dirigeants africains lors de la deuxième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA qui stipule : « sans contrôle, l'urbanisation accélérée conduit à l'urbanisation de la pauvreté sur le continent africain et aux problèmes qui en découlent, condamnant ainsi la plupart de la population urbaine au chômage, à l'insécurité alimentaire et à des conditions d'hygiène déplorables dans des villes et autres lieux dépourvus de services et d'équipement de base tels que le logement décent, l'approvisionnement en eau, l'hygiène avec tous les risques que cela comporte pour la vie et la sécurité »,

Prenons note de la décision de cette Conférence de promouvoir les cités et les villes durables en Afrique pour recueillir leurs avantages potentiels en tant que lieux de croissance économique, d'opportunité et de prospérité pour tous les Africains,

Notons que la mise en œuvre de la décision nécessitera une campagne de sensibilisation à un niveau politique élevé et partant, la mise en place d'un mécanisme approprié,

Prenons note du rapport de la Commission africaine de la population en tant que groupe d'experts pour cette Conférence, du Cadre amélioré de mise en œuvre pour la promotion de l'habitat et le développement urbain durable en Afrique et de la Position africaine commune aux prochaines réunions internationales, joints en annexes à la présente Déclaration,

Exprimons notre profonde gratitude et nos sincères remerciements au gouvernement d'Afrique du Sud pour les efforts qu'il a déployés en vue d'organiser et d'abriter la présente Conférence inaugurale qui a abouti au lancement de la Conférence des Ministres africains sur l'habitat et le développement urbain (AMCHUD),

Félicitons la Commissaire en charge des Affaires sociales de l'Union africaine et le Directeur exécutif du Programme des établissements humains des Nations unies (UN-HABITAT) pour leurs efforts conjoints qui ont abouti à l'institution de l'AMCHUD,

Exprimons notre gratitude à tous les partenaires de coopération, notamment la Commission africaine de la population, le FNUAP et les autres institutions pour les efforts louables qu'ils ont déployés,

Réaffirmons notre engagement à éliminer les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'Habitat, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et de la Déclaration du Millénaire,

Décidons d'instituer la Conférence des Ministres africains sur l'habitat et le développement urbain (AMCHUD) comme le Mécanisme consultatif sur la promotion du développement durable des établissements humains en Afrique, sous les auspices de l'Union africaine,

Décidons en outre que l'AMCHUD, entre autres :

- Servira de cadre pour examiner les défis urbains aux niveaux continental et régional, de base pour les stratégies aux niveaux national et local et d'instance pour évaluer le Programme d'Habitat et les buts et objectifs du Millénaire pour le développement ;
- Plaidera et appuiera les pratiques novatrices de gestion du développement urbain et des terres urbaines en Afrique ;
- Facilitera les échanges Sud-sud et internationaux en ce qui concerne les compétences, la recherche, les expériences et les meilleures pratiques ;
- Développera une meilleure compréhension de la dynamique du régime foncier et du marché foncier urbains ;
- Appuiera et renforcera l'Initiative du NEPAD pour les villes ;

- Collaborera avec les partenaires de développement et les institutions multilatérales pour les questions de développement urbain en Afrique et leur financement ;
- Etablira et renforcera des relations solides entre les institutions de recherche pour mieux comprendre l'importance économique, juridique et financière du développement urbain et des terres urbaines en Afrique ;
- Intégrera les questions urbaines et autres questions concernant les établissements humains dans les cadres macroéconomiques et les budgets nationaux des gouvernements africains y compris les UNDAF, les PRSP et autres programmes ;
- Servira de plate-forme pour le plaidoyer en faveur de la bonne gouvernance urbaine et de la sécurité du régime foncier ;
- Servira de centre de liaison pour établir des liens entre les aspects pertinents du Plan stratégique de l'Union africaine et le Programme du NEPAD ainsi que les processus et initiatives internationaux conformes aux programmes urbains pour le développement durable ;
- Mettra en place un mécanisme d'évaluation et de suivi pour les réformes de la gouvernance urbaine.

Décidons que l'AMCHUD établira des relations avec d'autres conférences interministérielles s'occupant de questions concernant le Programme d'Habitat, notamment les questions relatives à l'approvisionnement en eau, au gouvernement local et à l'infrastructure ;

Décidons, par ailleurs, que l'AMCHUD sera composée des organes suivants :

- La Conférence biennale ;
- Le Bureau ;
- Le Secrétariat.

Décidons également que le Bureau mis en place à cette Conférence sera le Bureau de l'AMCHUD composé des représentants des cinq sous régions de l'Afrique ;

- L'Afrique australe représentée par la République d'Afrique du Sud comme Président du Bureau ;
- L'Afrique de l'ouest représentée par le Sénégal comme le premier Vice-Président ;
- L'Afrique du nord représentée par l'Algérie comme deuxième Vice-Président ;

- L'Afrique centrale représentée par le Tchad comme troisième Vice-Président ;
- L'Afrique de l'Est représentée par le Kenya comme Rapporteur.

Décidons en outre que le Président du Bureau sera élu par la Conférence biennale des Ministres chargés de l'habitat et/ou du développement urbain de chaque Etat membre et exercera son mandat jusqu'à la prochaine Conférence,

Chargeons le Bureau de créer un Secrétariat qui fournira les services d'appui technique et administratif,

Demandons au Commissaire de l'Union africaine et au Directeur exécutif de l'UN-HABITAT d'assister le Bureau dans la création du Secrétariat,

Invitons tous les partenaires de coopération et les autres institutions concernées des Nations unies, la Banque africaine de développement, nos partenaires de coopération régionale et les donateurs à soutenir les efforts de l'AMCHUD dans la mise en œuvre des mesures énoncées dans la présente Déclaration,

Demandons à l'Union africaine d'intégrer les questions d'habitat et de développement urbain dans la structure de l'Union africaine en créant un Comité technique spécialisé pour le secteur, notamment en fournissant l'appui politique et autres formes d'appui connexes à l'AMCHUD,

Décidons que l'AMCHUD se réunira tous les deux ans, de préférence trois mois avant les sessions du Conseil d'administration de l'UN-HABITAT,

Demandons à la Commission pour l'Afrique d'appuyer les gouvernements africains dans leurs efforts en vue de mobiliser les ressources financiers pour soutenir les programmes de logement, d'éradication des taudis et de développement urbain en Afrique,

Demandons également à la Commission pour l'Afrique d'exclure les investissements dans les programmes de logement et de développement urbain et ceux qui sont particulièrement destinés à la réalisation des objectifs 7,10 et 11 des OMD, de la dette des pays africains,

Demandons par ailleurs au Bureau de l'AMCHUD d'informer les institutions et programmes régionaux et internationaux et du système des Nations unies, de l'institution de l'AMCHUD,

Nous engageons à informer nos chefs d'Etat et de gouvernement respectifs des résultats de la présente Conférence.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2005

Report of the African ministerial conference on housing and urban development (AMCHUD)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4406>

Downloaded from African Union Common Repository